



**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
31 JANVIER 2012**

PRESENTS : M. R. HUGON, Vice-Président
M^{me} C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire

M^{mes} M. CALAME, I. GIANNATTASIO, M. GOSSAUER, T. MARET,
J. NOVERRAZ et A.-M. PUTTON
MM. R. BONO et B. VIRET

M. R. GUNTER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. P. BOUVIER, Adjoint

EXCUSES : M^{me} V. MORON
M. C. BRUHIN

La séance est ouverte par **M. le Vice-Président** à 20h00.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite du déménagement de M. Michel Gallay, Conseiller municipal et Président, **M. le Vice-Président** annonce que ce dernier est démissionnaire, n'habitant plus la Commune. Un courrier a été envoyé pour information à la mairie par le service des votations et élections en date du 13 janvier 2012.

2. ELECTION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE ALLANT DU 31 JANVIER AU 31 MAI 2012

M. le Vice-Président demande aux membres du Conseil municipal si une personne souhaite être candidate à la présidence.

Mme Putton propose la candidature de **M. Hugon**.

M. Hugon accepte le poste de Président du Conseil municipal.
Cette proposition est mise au vote.

M. Hugon est élu Président du Conseil municipal par 9 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette élection.

Le poste de Vice-Président étant devenu vacant, M. le Président demande aux membres du Conseil municipal si une personne souhaite être candidate à la vice-présidence.

Mme Noverraz propose la candidature de **Mme Giannattasio**.

Mme Giannattasio accepte le poste de Vice-Présidente du Conseil municipal.
Cette proposition est mise au vote.

Mme Giannattasio est élue Vice-Présidente du Conseil municipal à l'unanimité.
Il est pris acte de cette élection.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Conseiller municipal sortant

En préambule, **M. Gunter** tient à remercier M. Michel Gallay, qui a siégé 4 ans et demi au Conseil municipal.

b) Droit de préemption de la commune – Parcelle 3576

M. Gunter revient sur la délibération votée par le Conseil municipal dans sa séance du 6 décembre 2011. A la suite de la réponse négative de l'Office du logement, un courrier a été adressé à M. Mark Muller, Conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et technologies de l'information (DCTI) et M. Philippe Favarger, Directeur de la Cellule développement de projets de l'Office du logement, ainsi qu'une copie à M. Pierre Losio, Président du Grand Conseil. En effet, la Commune souhaitait recevoir une confirmation officielle et des explications justificatives du DCTI. **M. Gunter** donne lecture du courrier de M. Mark Muller, daté du 22 décembre 2011, qui sera joint au procès-verbal. **M. Gunter** ajoute que les promoteurs Bucher & Moret et l'architecte, acquéreurs de la parcelle 3576, ont recontacté les membres de l'Exécutif afin de définir l'implication de la Commune dans leur projet de PLQ. Une rencontre est prévue le 1^{er} février 2012 en mairie.

M. le Président se demande si les promoteurs Bucher & Moret accepteraient de revendre cette parcelle à la Commune. En cas de réponse positive, la Commune pourrait déposer une nouvelle demande d'aide financière à l'Etat.

Mme Calame propose de rédiger un article dans le CHANCYLIEN au sujet du mécontentement de la Commune à la suite de la décision du DCTI (cf. courrier de M. Mark Muller).

Mme Gossauer souligne que c'est par la voie des députés du Grand Conseil que la Commune obtiendra le plus de publicité, par exemple, par le biais d'une motion.

M. Beuchat pense qu'au niveau local, un article pourrait être prévu dans le journal communal. Il ajoute qu'une communication plus globale, via le Grand Conseil et ensuite relayée dans différents quotidiens, aurait sans doute plus d'impact sur la population du canton.

M. le Président suggère qu'un texte soit préparé par l'Exécutif avec le soutien du Conseil municipal. Ce document serait ensuite transmis à un quotidien pour une parution dans le courrier des lecteurs.

M. Calame précise qu'il serait plus approprié de faire appel à un journaliste pour qu'un article paraisse dans un quotidien.

M. Bono pense qu'il est important de spécifier que tous les Conseillers municipaux partagent le même avis, indépendamment de leurs opinions politiques.

c) Patrouille préventive communale

M. Gunter rappelle qu'un contrat a été signé entre la société Safety-Management et la Commune de Chancy. En résumé, les agents de sécurité de ladite société débiteront leur mission au moyen de patrouilles de surveillance, d'une durée de 45 minutes, essentiellement en soirées, et ceci dès le 3 février. Une information y relative sera diffusée dès demain dans un tous ménages consacré également à d'autres sujets. Comme évoqué lors d'une précédente séance du Conseil municipal, la commission des affaires sociales, sports et loisirs sera chargée d'établir un bilan de la situation dans 3 mois. Dans l'intervalle, des rapports réguliers seront transmis à la mairie. Pour terminer, **M. Gunter** fait savoir que la gendarmerie de Lancy-Onex et les douanes suisses ont été informées de l'engagement de cette société de sécurité privée. Une réunion commune a également été organisée avec les travailleurs sociaux hors murs, responsables du local des jeunes.

d) Burkina Faso

M. Gunter s'assure que les Conseillers municipaux ont reçu par courriel, via la mairie, le « flyer » concernant le repas de soutien organisé le 24 mars 2012 à la salle communale d'Athenaz. Un tous ménages sera distribué dans les communes faisant partie de l'association (communes de la Champagne + Dardagny). Le but est de récolter un maximum de fonds pour ce centre de formation et plus particulièrement pour : la gestion d'un terrain destiné à des cultures (→ repas des 250 élèves), la construction d'un hangar pour conserver les récoltes, un logement pour le gardien et un réservoir d'eau. **M. Gunter** encourage chacun à participer à cette action humanitaire.

e) Le Couffin

M. Bouvier revient sur la dernière séance du Couffin. Après plusieurs périodes de négociation entre la coordinatrice et le responsable du Service social de Bernex, la Commune de Bernex a décidé de rejoindre le Couffin dès le 1^{er} février 2012. De ce fait, la coordinatrice verra son taux d'activité augmenter de 20% à 50%. L'assemblée générale du Couffin aura lieu le 24 avril 2012 pour la révision des statuts. **M. Bouvier** n'a actuellement pas d'autres communications. Des informations plus détaillées seront communiquées lors d'un prochain Conseil municipal.

f) Chantier route de Bellegarde

M. Beuchat annonce que les travaux ont recommencé à la route de Bellegarde pour une durée de 3 à 4 mois.

g) Pont sur la Laire

M. Beuchat annonce que la reconstruction du pont sur la Laire débutera courant mi-février. Tout d'abord, des arbres seront abattus entre l'embouchure de la Laire et le pont actuel. Ensuite, un pont provisoire sera construit à cet endroit. Lorsque la déviation routière sera terminée, un pont définitif sera réalisé et le pont provisoire détruit. **M. Beuchat** précise que ces travaux devraient durer jusqu'en novembre 2012.

5. RAPPORT DE COMMISSION

a) Rapport de la commission des bâtiments et travaux du 30 novembre 2011

Mme Herzig Davidovic demande s'il y a des observations concernant le rapport de la commission des bâtiments et travaux du 30 novembre 2011.

Mme Gossauer constate qu'une de ses remarques ne figure pas dans le rapport en question et prie son auteur de le compléter.

Mme Calame souhaiterait que deux variantes soient demandées par ladite commission avant la votation des travaux par le Conseil municipal. En effet, des éléments complémentaires devraient être recueillis sur l'accès menant à la cuisine, le supplément de coût et la nécessité de ce travail (porte directe ou non avec l'extérieur).

M. Bouvier revient sur la proposition de rénovation de la cuisine. Il souligne que le bureau d'architectes, représenté par M. Rampini, et tous les corps de métier impliqués dans ce projet, ont scrupuleusement respecté le budget communal et ce malgré des plus-values. **M. Bouvier** précise que divers modules (cuisine semi-professionnelle/professionnelle, etc.) ont été demandés à l'architecte afin de pouvoir présenter toutes ces variantes lors d'un prochain Conseil municipal. Pour terminer, **M. Bouvier** déclare qu'une séance de commission sera fixée à réception des offres de M. Rampini.

M. le Président suggère qu'un accord de principe soit voté. Il demande aux membres du Conseil municipal s'ils acceptent que la commission des bâtiments et travaux poursuive l'étude de cette rénovation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Putton annonce que le film sur Chancy sera diffusé à la salle communale le vendredi 30 mars 2012. Ouverture au public dès 18h00.

Mme Calame précise qu'il serait intéressant d'informer d'autres communes avoisinantes.

M. Gunter tient à relever que le film en question, réalisé par **Mme Calame**, a un certain coût et un chapeau pourrait être passé à l'issue de sa projection; un éventuel crédit sera également à voter pour boucler les comptes. Un tous ménages sera envoyé prochainement pour inviter la population chancynoise à découvrir ce film.

Mme Calame montre un dossier dans lequel figurent toutes les informations sur le déroulement du film. Elle précise que ce document a été transmis à la ville de Genève pour la post-production du film et ajoute que tout le monde a la possibilité de le consulter. **Mme Calame** tient à relever que pour 4 postes (mixage, étalonnage des images, graphisme, musique) des fonds doivent être récoltés.

M. le Président demande quel montant devrait être réuni pour boucler les comptes.

Mme Calame répond qu'une somme approximative de CHF 12'000.- serait nécessaire. Celle-ci comprend CHF 7'500.- pour la post-production (image), CHF 2'500.- pour le son, CHF 800.- pour la musique et CHF 800.- pour le graphisme.

M. Bouvier se demande dans quelle mesure une avant-première pourrait être proposée aux enfants de l'école pour que ces derniers fassent de la publicité autour d'eux (parents, famille, etc.). Il prendra contact avec le directeur de l'école pour une éventuelle diffusion dans les classes.

b) Chancy-Net Café

M. Bono informe qu'un article sera consacré au Chancy-Net Café dans le tous ménages qui sera distribué dès demain à Chancy. Seules 3 personnes étant actuellement inscrites, un minimum de 5-6 personnes serait nécessaire pour démarrer ce cours, qui aura lieu tous les 2 mois. La fréquence du cours pourra être revue en fonction des participants et des bénévoles.

c) Commission de la circulation et sécurité routière

M. le Président rappelle qu'une somme de CHF 3'000.- a été prévue au budget 2012 pour favoriser l'acquisition de vélos électriques dans la commune. **M. le Président** fait part d'un projet de règlement pour vélos électriques qui a été discuté et élaboré lors de la dernière séance de commission de la circulation et sécurité routière. Ce règlement se base sur celui adopté par la commune d'Aire-la-Ville avec quelques différences : le montant de la subvention (CHF 300.-) l'adoption dudit règlement (par le Maire). Un article plus détaillé paraîtra à ce sujet dans le prochain CHANCYLIEN (début mars).

Mme la Vice-Présidente demande si plusieurs membres d'une même famille peuvent bénéficier de la subvention pour vélo électrique.

M. le Président répond positivement. Il ajoute que la commune d'Aire-la-Ville subventionne moins de 10 vélos électriques par année.

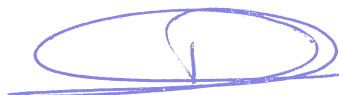
M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur ce projet de règlement pour vélos électriques.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Président lève la séance à 21h30.



Le Président du Conseil municipal
M. Reynald Hugon



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Patricia Gafner